



Dos-je payer la facure d'un dossier même pas commencé?

Par **samtony**, le **29/07/2010** à **16:30**

Bonjour,

Suite à un rendez-vous avec une avocate, au sujet de la garde de ma fille avec son pere j'ai vu l'avocate pour la première fois hier elle m'a dit que le coût total pour la procédure était de 1200 euros je lui ai déjà versé la somme de 200 euros entre temps le pere de ma fille m'a contacté et nous avons trouvé un terrain d'entente j'ai téléphoné à mon avocate pour la prévenir que je souhaitais annuler la procédure elle me demande tout de même encore la somme de 400 euros malgré les 200 euros que je lui ai déjà donnés hier je précise que rien n'a encore commencé ni de présentation au tribunal ni de requête déposée enfin juste une demande d'acte de naissance qu'elle m'a dit par téléphone et un modèle de requête par mail je ne pense pas que ça vaut la somme de 600 euros

je souhaite donc savoir si je suis tout de même dans l'obligation de lui donner??? et si je ne lui donne pas si elle peut faire quelque chose contre moi???

Par **jeetendra**, le **29/07/2010** à **18:32**

Bonsoir, l'avocate à raison, toute prestation commencée est due, cordialement.